

FONDATION

Antoine de Saint Exupéry

POUR LA JEUNESSE

SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE



“ L’avenir,
tu n’as point à le prévoir mais à
le permettre ”

Antoine de Saint-Exupéry

Qui sommes-nous ?

La Fondation Antoine de Saint-Exupéry pour la Jeunesse est créée par la famille d'Antoine de Saint-Exupéry, et gérée au sein de la Fondation de France.

Elle a pour vocation de stimuler et de rendre possible toute action au service de la conscience citoyenne des jeunes en difficulté, en France et dans le monde.

Elle s'appuie sur un ensemble de moyens qui la rendent efficace :

communauté internationale Antoine de Saint-Exupéry, ressources financières de la Succession Saint-Exupéry, dons d'entreprises mécènes et de particuliers.

La Fondation de France en garantit le sérieux.



RESPONSABILITÉ • EFFORT • LIEN • PARTAGE

Trop de jeunes dans le monde grandissent dans un environnement sensible, voire hostile, qui les confronte à d'importantes difficultés sur le chemin de la vie d'adulte.

Face aux mutations de notre époque, nous croyons qu'il est nécessaire de contribuer à faire de ces jeunes des femmes et des hommes responsables, solidaires, bien intégrés dans leur environnement, des citoyens à part entière.

Nous voulons leur apporter un soutien concret en contribuant à construire leur avenir et à ce qu'ils deviennent acteurs dans la cité.

Nous sommes convaincus que cette aide apportée aux jeunes est aussi un service rendu à notre monde, dans la diversité de ses cultures.

SOMMAIRE

comprendre

• Le monde a besoin d'une jeunesse citoyenne3

agir

• Aidons-les à devenir citoyens4

réussir

• En participant à l'action de la Fondation, vous...6

• La Fondation s'engage auprès de ses donateurs...7



CITOYEN

Être citoyen, c'est savoir agir en personne responsable vis-à-vis de la société dans laquelle on vit. C'est aussi respecter l'autre et découvrir combien le lien entre les hommes est source de richesse pour soi et pour le monde.

Aidons-les à devenir citoyens

La Fondation est portée par les valeurs humanistes, universelles, d'Antoine de Saint-Exupéry.

Selon lui, l'homme doit être au centre de nos attentions : responsabilité, sens de l'effort, lien, partage, respect et engagement pour l'autre, notamment, donnent son sens à l'existence et apportent les repères indispensables sur le chemin de la citoyenneté.

"Saint-Ex" aviateur, écrivain, journaliste, philosophe,

est un enfant de la planète, qu'il a parcourue sans relâche.

Ses messages connaissent une résonance mondiale exceptionnelle, car il s'adresse à tous les hommes, de toutes les générations.

Son œuvre (*Vol de Nuit*, *Terre des Hommes*, *Le Petit Prince*, *Citadelle*, etc.) est traduite dans plus de 200 langues.

Les projets soutenus par la Fondation, issus d'initiatives locales durables, sont concrets et couvrent des domaines très divers : formation, apprentissage, culture, art, sport, tourisme, nature... Ils contribuent à faire comprendre aux jeunes en difficulté la nécessité de donner un sens à leur vie, développent leur confiance en eux et en leur avenir.

Amener les jeunes à se sentir responsables des autres et de la cité, à être solidaires, en évitant exclusion et marginalisation.

Leur inculquer le sens de l'effort, leur apprendre à être actifs et responsables de leurs actes.

Leur apprendre à vivre ensemble, à adhérer à un projet commun et à prendre leur place dans la collectivité.

Leur donner la capacité à se réaliser par un métier.

Leur ouvrir l'accès à la culture par la lecture et l'écriture.



Une communauté "Saint-Ex" pour agir à travers le monde

L'action de la Fondation repose également sur un important réseau associatif qui, autour de la figure emblématique de "Saint-Ex" et de sa pensée humaniste, rassemble des centaines d'acteurs engagés à travers le monde. Souvent bénévoles, proches du monde de l'éducation ou de l'entreprise, ils réalisent des projets concrets et collectifs au plus près du milieu de vie et des besoins spécifiques des jeunes. La Fondation apporte à cette communauté une structure forte, condition indispensable de leur montée en puissance, du développement d'actions nouvelles et de l'efficacité de l'aide apportée aux jeunes en difficulté.

En participant à l'action de la Fondation, vous...

Contribuez activement à la réalisation d'actions concrètes pour accompagner les jeunes en difficulté vers des vies d'adultes acteurs dans la cité, responsables, solidaires, bien intégrés dans leur environnement.

Choisissez une structure qui a mis en place les moyens nécessaires à un fonctionnement efficace et le contrôle opérationnel des actions qu'elle soutient. Elle est dirigée par des personnalités expérimentées, entourées de solides compétences, et contrôlée par la Fondation de France.

Bénéficiez d'avantages fiscaux attractifs en déduisant les dons de vos impôts. Dans le cadre de l'impôt sur le revenu, les dons de particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable*. Dans le cadre de l'impôt de Solidarité sur la Fortune, les contribuables bénéficient d'une réduction applicable à l'ISF. La réduction d'impôt équivaut à 75 % du montant du don, avec un plafond de 50 000 €**.

* Au-delà, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes. Article 200 du Code Général des Impôts.

** Dons effectués en numéraire ou en pleine propriété de titres de sociétés cotées au profit d'organismes d'intérêt général tels que la Fondation de France. Les dons pris en compte sont ceux effectués entre le 15 juin de l'année n-1 et le 15 juin de l'année n (date limite de dépôt de la déclaration ISF pour les résidents français). Le don optimal pour bénéficier de la réduction d'impôt est de 66 666. Au-delà, et contrairement à la réduction d'impôt sur le revenu, l'excédent du don n'est pas reportable sur les années suivantes. Article 885-0V bis A du Code Général des Impôts.

Le reçu fiscal est le même que pour les dons ouvrant à la réduction d'impôt sur le revenu : c'est au contribuable de décider de la réduction d'impôt dont il veut bénéficier. Le reçu fiscal doit en général être joint à la déclaration d'ISF. Pour répartir les dons entre impôt sur le revenu et impôt de Solidarité sur la Fortune, il est préférable d'effectuer 2 chèques distincts.

La Fondation s'engage auprès de ses donateurs...

- **A détecter, sélectionner et mettre en place des projets pertinents** par rapport aux objectifs fixés au service des jeunes en difficulté.
- **A suivre en direct les fonds engagés et l'évaluation des résultats** de chaque action.
- **A informer chaque donateur avec transparence** de l'utilisation des fonds de la Fondation.

La Fondation de France accompagne et contrôle



La Fondation de France assure le contrôle financier de l'utilisation des fonds apportés à la Fondation Antoine de Saint-Exupéry pour la Jeunesse. Elle est garante du fonctionnement efficace et du contrôle opérationnel de cette dernière. La Fondation de France accompagne ainsi le fonctionnement de plus de 600 fondations individualisées créées sous son égide.

Agréée par  COMITÉ DE LA CHARTE
donner en confiance

L'équipe dirigeante



François d'Agay
président de la Fondation,
neveu et filleul d'Antoine de Saint-Exupéry



Jean-Michel Cornudet
membre du Conseil exécutif
(Hec, Insead, vice-président de la Fondation
Notre Dame)



Philippe de Saint-Exupéry
vice-président de la Fondation
(Escp, Insead)



Jacques Barel
membre du Conseil exécutif
(Ena, préfet honoraire)

BULLETIN DE DON

Bulletin à compléter et à retourner à la Fondation Antoine de Saint-Exupéry pour la Jeunesse selon les indications ci-dessous.

Donateur

Pour faciliter nos échanges, merci de nous communiquer vos coordonnées

Nom :

Prénom :

Courriel :

Adresse postale :

N° : Voie :

Code postal :

Ville : Pays :

Don

Montant du don : €

Coordonnées bancaires :

Agence :

Adresse :

Code postal :

Ville : Pays :

Cochez la case de votre choix

Paiement par chèque libellé à :

Fondation de France - Fondation ASEJ

Paiement par virement bancaire libellé à :

Fondation de France - Fondation ASEJ

J'ai pris bonne note du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ci-après.

Caisse des Dépôts et Consignations - 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP

IBAN : FR67 4003 1000 0100 010 0222 L76 - Adresse S.W.I.F.T. : CDCG FR PP

Titulaire du compte : Fondation de France

Domiciliation : Caisse des Dépôts et Consignations

Code banque 40031 - Code guichet 0000 - N° de compte 000100222L clé RIB 76

Votre bulletin de don et votre chèque sont à envoyer par courrier à la Fondation ASEJ. Pour le règlement par virement, votre bulletin seul est à envoyer à la Fondation ASEJ :

FONDATION ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY POUR LA JEUNESSE

14, rue Gassendi - 75014 Paris

Tél : +33 (0)1 43 20 76 23

Pour chaque don, un reçu fiscal vous sera adressé directement par la Fondation de France, à charge pour le donateur de l'affecter dans sa déclaration (IR ou ISF) à sa convenance. Pour répartir les dons entre impôt sur le revenu et impôt de Solidarité sur la Fortune, il est préférable d'effectuer 2 chèques distincts.

Cochez la case de votre choix (voir conditions en page 6 de ce document)

- Réduction fiscale IR : 66 %
- Réduction fiscale ISF : 75 %

Pour les donateurs étrangers, nous contacter.

Je remets ce don à la Fondation de France pour le compte de la Fondation Antoine de Saint-Exupéry pour la Jeunesse, sous l'égide de la Fondation de France.

Date :/...../.....

Signature



Agréée par  COMITÉ DE LA CHARTE
donner en confiance

FONDATION
Antoine de Saint-Exupéry
POUR LA JEUNESSE
SOUS L'EGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

CONTACTS :

Philippe de SAINT-EXUPÉRY

Vice-président

pdessaintexupery@antoinedesaintexupery.com

Olivier d'AGAY

Directeur de la Succession Saint-Exupéry - d'Agay

odagay@antoinedesaintexupery.com

14, rue Gassendi - 75014 Paris - France

Tél : +33 (0)1 43 20 76 23

www.antoinedesaintexupery.com

Photos : Succession Antoine de Saint-Exupéry - d'Agay - Maximilian Stemp - John Philips